

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2026

RÉPARER LES PRÉJUDICES CAUSÉS PAR LA TRANSPLANTATION DE MINEURS DE LA RÉUNION EN FRANCE HEXAGONALE DE 1962 À 1984 - (N° 1233)

Adopté

N° AS23

AMENDEMENT

présenté par
Mme Lebon, rapporteure

ARTICLE 2

Rédiger ainsi l'alinéa 2 :

« Cette journée est fixée au 18 février. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel